



Le C.G.O.S c'est Quoi?

PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR - CORSE

C'EST L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE.

Qui peut en bénéficier?

LES AGENTS HOSPITALIERS, QUEL QUE SOIT LE MONTANT DE LEURS REVENUS.

LE C.G.O.S VOUS PROTÈGE ET VOUS DONNE DES DROITS

Pour vos enfants

de leur naissance à leurs études supérieures en passant par la crèche, le centre aéré et les colonies de vacances.

Pour vos loisirs

avec les chèques vacances, les voyages et séjours, les prestations vacances, la billetterie et les chèques lire ou disque.

Dans votre vie quotidienne

**avec des aides remboursables et non remboursables, le chèque emploi service universel (C.E.S.U.).
La complémentaire retraite des hospitaliers (C.R.H.).**

De votre mariage à la retraite, le C.G.O.S peut être à vos côtés

Comment ? C'est facile ...